

**60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la  
Maison des Associations de STRASBOURG pour  
l'organisation de la "Rentrée des Associations 2019"**

**Rapport n° CP/2019/235**

**Service gestionnaire :**

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

**Résumé :**

La "rentrée des associations" aura lieu au parc de la Citadelle à Strasbourg les 28 et 29 septembre 2019. Organisée par la Maison des Associations depuis 1994, cette manifestation phare du département réunit près de 300 structures.

Lors de sa séance du 19 juin 2017, l'Assemblée Départementale a décidé par délibération n° CD/2017/027 des orientations stratégiques en faveur du soutien du Département à la vie associative.

Au titre de cette politique, le Département s'est engagé à soutenir les actions constituant un levier pour ses territoires et favorisant l'engagement bénévole.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Maison des Associations de Strasbourg afin d'apporter un soutien à l'organisation de la "rentrée des associations".

## **1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉVÈNEMENT**

### La Maison des Associations de Strasbourg

Créée en 1991, la Maison des Associations a pour mission de promouvoir et faciliter la vie associative locale. Elle-même association de droit local, elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg.

Cette structure constitue un pôle de compétences et de services aux associations. Les services proposés aux associations sont les suivants : mise à disposition de locaux, organisation de journées multi-conseils et de soirées d'information, tenue de permanences sur la thématique de la comptabilité, domiciliation, mise à disposition d'outils sur son site web.

### La « Rentrée des Associations »

Depuis 1994, la Maison des Associations de Strasbourg organise annuellement un salon des associations, rebaptisé "rentrée des associations" en 2014 au Parc de la Citadelle à Strasbourg pour :

- . Permettre aux associations de se faire connaître du grand public ;
- . Proposer aux Strasbourgeois des animations gratuites et diversifiées ;
- . Permettre aux dirigeants associatifs de se rencontrer ;
- . Favoriser les dynamiques inter-associatives.

Les éléments de bilan pour l'édition 2018 de cette opération « rentrée des associations » sont les suivants :

- . 14 000 visiteurs (contre 20 000 les précédentes éditions s'expliquant par une alerte météo) ;
- . Plus de 280 associations présentes au parc de la Citadelle ;
- . Une centaine d'animations réalisées.

Les partenaires présents lors de cette manifestation sont les suivants : Ville de Strasbourg, Département du Bas-Rhin, Banque Populaire, EPIDE, Xelec-Xeos, Brelet, Maif, l'Office des Sports, Humanis, DNA, France Bleu, France 3.

Les financeurs 2018 étaient les suivants :

- . Ville de Strasbourg : 139 800 €,
- . Département du Bas-Rhin : 2 000 €,
- . Région: 4 000 €,
- . Protection civile : 1 250 €,
- . Autres partenaires privés : 4 700 €.

## **2. PARTICIPATION DU DEPARTEMENT LA « RENTREE DES ASSOCIATIONS »**

### Bilan 2018

Depuis 2017, à l'occasion de l'adoption de la politique en faveur des associations et du lancement de sa plateforme « web associations67.alsace », le Département dispose d'un stand au sein du Village Partenaires. La conseillère territoriale vie associative est mobilisée pour aller au contact des structures, leur présenter l'action du Département et recueillir les informations permettant de les inscrire sur la plateforme web.

### Dispositif proposé pour l'édition 2019

Le Département bénéficiera à nouveau d'un emplacement au sein du Village Partenaires.

Pour 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 000 euros à la Maison des Associations de Strasbourg.

La Commission Territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 9 mai 2019, a émis un avis favorable.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43025	65-6574-33	12 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 000 € pour l'organisation de la manifestation "Rentrée des associations" de l'année 2019, à verser en une seule fois, à la Maison des Associations de Strasbourg.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY